

En cas d'urgence

- 1. Appelez le 17** si vous ressentez un **danger pour vous ou vos enfants**.
- 2. Mettez-vous en sécurité** chez un proche ou dans un hébergement d'urgence en contactant le 115.
- 3. Consultez rapidement un médecin** (généraliste, SOS médecins, services d'urgences) pour obtenir des soins et faire réaliser un certificat médical. Vous pouvez aussi contacter le 15.
- 4. Déposez plainte** dans un commissariat de police ou en gendarmerie.
- 5. Contactez le réseau associatif** listé sur ce dépliant pour vous faire accompagner.

LA CAF/MSA propose l'Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales sans condition de ressources. C'est un soutien financier pour permettre aux victimes de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences et faire face aux dépenses immédiates.

Numéros d'urgence

- Police/Gendarmerie : 17
- Aide médicale d'urgence SAMU : 15
- Hébergement d'urgence : 115
- Femmes victimes de violences : 3919 (7j/7, gratuit)
- Enfants victimes de violences : 119 (7j/7, gratuit)

Signaler les violences et s'informer (service en ligne)



www.arretonslesviolences.gouv.fr

VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCE ?

1 METTEZ-VOUS EN SÉCURITÉ

2 FAITES CONSTATER

3 TROUVEZ ÉCOUTE ET SOUTIEN

Femmes victimes
de violences

3919 (24h/24 et 7j/7)

N° d'écoute national anonyme et gratuit

Vous êtes victime de violences physiques, psychologiques ou sexuelles. Vous subissez des menaces, des humiliations.

Aujourd'hui, vous voulez réagir, vous protéger ainsi que vos enfants. Ne restez pas seul(e), nous pouvons vous accompagner et vous aider.

Vos professionnels ressources

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour préparer votre départ

- 1. Identifiez les personnes pouvant vous aider**, convenez d'un code de communication et informez les enfants sur la conduite à tenir.
- 2. Stockez vos papiers officiels en lieu sûr ou faites des photos ou des photocopies** (carte vitale, papiers d'identité).
- 3. Préparez un sac de départ** (double des papiers, linge, double des clés de voiture et du domicile, somme d'argent, téléphone mobile et chargeur...)
- Faites établir un **certificat médical** pour constater les traces de coups et votre état psychologique.
- 5. Contactez le réseau associatif** listé sur ce dépliant pour vous faire aider.

Site internet utile



www.memo-de-vie.org :
pour sauvegarder de façon
sécurisée vos documents,
vos photos, vos témoignages...

Ces associations peuvent vous aider

AVIJ des Savoie
Aide aux Victimes et intervention Judiciaire
04 79 25 90 26
contact@avij-des-savoie.fr

SaVoie de femme
Accueil de jour et entretiens individualisés
560 Chemin de la cassine - CHAMBERY
04 79 85 53 68 - contact@savoiedefemme.fr

ADDCAES pour les femmes étrangères
04 79 72 43 49 - contact@addcaes.org

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits
des Femmes et des Familles : information,
orientation et accompagnement
09 78 08 47 48 - cidff.contact@cidff-id.fr